

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du 23 juin 2026 à 19h00

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, DEBRET Guillaume, MEYRIGNAC Roland.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MIGNON Marielle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Absents, excusés avec pouvoir :

M. FUENTES David donne procuration à Mme COURTOIS Audrey

M. ACCOU Maxime donne procuration à Mme MIGNON Marielle

Secrétaire de séance : Mme MIGNON Marielle

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 5 juin 2026.

Délibérations :

- 2026-31 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1- A et suivants du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Les noms de deux avocats corréziens retraités, proposés par l' Association des Maires de la Corrèze pour exercer cette fonction ont été proposés au conseil municipal.

Il s'agit de **Maître Martine GOUT** et, en cas d'absence ou d'impossibilité, de **Maître Jacques VAYLEUX**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette désignation à l'unanimité.

- 2026-32 Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que la circulaire du 26 octobre 2001 prévoit la désignation, pour chaque commune et parmi les membres du conseil municipal, d'un correspondant défense chargé notamment de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité Monsieur CAPY Pierre-Marie correspondant défense.

- 2026-33 Convention de scolarisation intercommunale Saint Salvadour/Seilhac

Après de nombreux désaccords sur les modalités de mise en œuvre de la précédente convention, un nouveau document a été proposé par la commune de Seilhac.

Cette convention respecte les pratiques en vigueur appliquées par la plupart des communes du département (à l'instar des trois autres communes accueillant les enfants de Saint-Salvadour), à savoir l'absence de participation financière aux frais de scolarité.

Seuls les frais de restauration restant à la charge de la commune de Seilhac feront l'objet d'une facturation à la commune de Saint-Salvador.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- 2026-34 : Convention avec la Fondation 30 millions d'amis

La commune de Saint Salvador demeure confrontée à la surpopulation féline sur l'ensemble du territoire et souhaite pouvoir faire stériliser et identifier davantage de chats.

Aussi, la commune s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis reconnue pour son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Cette fondation, dont l'un des objectifs est d'améliorer les conditions de vie des chats, a régulièrement recours à l'identification et à la stérilisation de la population féline avant relâche sur leur lieu de capture.

Il est donc proposé pour l'année 2026 de signer une convention par laquelle la Fondation s'engage à une prise en charge intégrale des frais de stérilisation et des puces électroniques, dans la limite de montants définis au préalable.

Le nombre de chats qui seront capturés, stérilisés et identifiés étant estimé à 20, les frais pris en charge par la Fondation seront en conséquence de 2 200,00 € TTC et seront directement réglés au vétérinaire librement choisi par la commune.

Il est à souligner qu'une fois stérilisé et identifié, l'animal sera la propriété de la Fondation 30 millions d'amis.

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

- 2026-35 : Remboursement du Noël des enfants à l'association Saint-Salvador Animation

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de l'association « Saint-Salvador Animation » de participer en partie aux dépenses relatives au Noël des enfants 2025.

Après étude et délibération, le conseil municipal, donne son accord à l'unanimité pour participer à la moitié des dépenses engagées lors de cette manifestation, soit 279,39 €.

- 2026-14M Délégations au Maire par le conseil municipal

La délibération 2026-14 adoptée le 21 mars 2026 est modifiée par la délibération 2026-14M, qui doit préciser les limites et les seuils attribués dans les délégations accordées au Maire par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de fixer des seuils pour chaque délégation, dont la liste est annexée à ce procès-verbal.

Questions diverses :

- Projet de pêche de l'étang à l'automne : La pisciculture Mazerm sera prochainement contactée.
- Installation d'un barbecue au plan d'eau : Les travaux seront envisagés d'ici 2027.
- Point sur le Projet PAUCARD : Les travaux financés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sont à présent terminés. Il est nécessaire à présent de rédiger un avant-projet descriptif.

Un contact a été établi avec Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la culture. Sa visite à Saint-Salvador pourrait être possible fin août 2026.

- Ronde des fours 2026 : Bilan extrêmement positif.
- Estrade sur l'ancien terrain de foot : Celle-ci appartient à la commune du Lonzac qui malgré plusieurs relances, ne l'a toujours pas récupérée.
- Ateliers municipaux : Une réflexion devra être conduite pour optimiser le rangement du matériel.
- Commission tourisme : Prévoir une réunion à l'automne.
- Participation d'élus à diverses réunions :

- Assemblée Générale de Corrèze Tourisme : Présence de Roland Meyrignac.
- Assemblée Générale de Contrées Vertes : (Office du Tourisme du Pays de Tulle) : Delphine WENZ est réélue au Conseil d'Administration.
- Assemblée Générale du SSIAD (Service de soins à domicile, ex canton de Seilhac) : Marielle MIGNON est élue au bureau.
- Réunion de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze – FDEE 19) : Projet d'enfouissement de la ligne électrique dans le secteur Le Leyris / Moulin de Cérézat. Présence de Roland MEYRIGNAC.
- Réunion Commission d'appel d'offres pour la construction de la caserne des pompiers de Seilhac (Tulle Agglo) : Présence de Monsieur le Maire.

Mme la Secrétaire de séance,
Marielle MIGNON



M. le Maire,
Pierre-Marie CAPY



